



A.P.E.L.A.R.

Association des Parents d'Elèves
Etablissement Public d'Enseignement Agricole
Route de NOVION
08300 RETHEL

Tél : 03.24.39.60.00 - Fax : 03.24.39.60.30

BULLETIN D'ADHESION
Année 2019-2020

Je soussigné (e)
(Nom, Prénom du Chef de famille ou tuteur)

Profession

Demeurant à

.....
(N°, Rue, Code postal, Commune)

Téléphone :

Email :

(L'adresse email ne sera utilisée que pour vous informer dans le cadre de l'apelar)

Désire :

- **adhérer à l'association des Parents d'Elèves du Lycée Agricole de Rethel (joindre au présent un chèque de 8 euros à l'ordre de l'APELAR)**

Nom et Prénom du ou des enfants qui fréquente(nt) l'établissement :

..... Classe

..... Classe

..... Classe

Fait à Le

Signature



A.P.E.L.A.R.
Association des Parents d'Elèves
Etablissement Public d'Enseignement Agricole
Route de NOVION
08300 RETHEL
Tél. : 03.24.39.60.00

Présidente : Agnès PHILIPPOT / Tél : 03.24.38.45.16
Vice-présidente : Céline DEPROFT/Tél : 06.11.98.07.69
Secrétaire et Trésorière : Bérangère RICHARD / Tél. : 03.24.72.79.27

A TOUS LES PARENTS D'ELEVES DU LEGTA DE RETHEL

Madame, Monsieur,

Votre enfant va effectuer sa rentrée scolaire au LEGTA de RETHEL.

Il existe l'association de parents d'élèves : l'A.P.E.L.A.R. dont le but est d'associer les parents au fonctionnement de l'établissement et cela par deux missions :

- **Assurer la représentation des parents auprès des divers conseils** (conseil d'administration, conseil intérieur, différentes commissions et surtout les conseils de classe)
- **Etre à l'écoute de tous** (parents d'élèves, élèves, professeurs et administration du lycée), transmettre l'information et proposer des solutions quand un problème se pose.

Elle participe financièrement sous forme de subventions aux différents projets : exemples

=>

- Participations financières aux voyages, concours kangourou,... **pour les enfants des familles adhérentes**
- Organisation de conférences (Femme dans l'agriculture, devenir agriculteur, divers métiers dans une coopérative agricole,...)
- Subvention achat matériel salle bio
- Subvention achat de matériel vidéo pour l'amphithéâtre.

Le montant de la cotisation de l'adhésion par famille est fixé à **8 euros** pour l'année scolaire **2019-2020**.

L'association ne concerne pas les parents d'élèves inscrits en études supérieures (BTSA).

Vous trouverez joint **un bulletin d'adhésion** à remettre avec le dossier d'inscription.

Un point sera effectué sur la situation de l'association au cours de son assemblée générale..

Conscient de l'intérêt que vous portez à la scolarité de votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

La Présidente
A.PHILIPPOT